



NOTE DE TRAVAIL

**CONFÉRENCE SUR L'AVIATION ET LES CARBURANTS
DE REMPLACEMENT**

Rio de Janeiro (Brésil), 16 – 18 novembre 2009

DÉCLARATION ET DE RECOMMANDATIONS

(Note présentée par le Secrétariat)

SOMMAIRE

La présente note soumet à l'examen de la CAAF/09 une déclaration et les recommandations correspondantes, formulées sur la base des délibérations tenues au titre des points 1 à 4 de l'ordre du jour.

La suite à donner par la Conférence figure au paragraphe 2.

1. INTRODUCTION

1.1 La Réunion de haut niveau sur l'aviation internationale et les changements climatiques (HLM-ENV/09), tenue au siège de l'OACI du 7 au 9 octobre 2009, a reconnu que les carburants alternatifs pouvaient être un élément clé de la réduction de l'incidence de l'aviation internationale sur le climat et a recommandé que les États et les organisations internationales participent activement à la Conférence sur l'aviation et les carburants de remplacement en novembre 2009 (CAAF/09) afin faire part de leurs efforts et de leurs stratégies pour encourager ces travaux. Les résultats de la CAAF/09 sur le développement et l'utilisation des carburants d'aviation alternatifs durables seront présentés à la 15^e réunion de la Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (COP15 de la CCNUCC), qui aura lieu en décembre 2009, ainsi qu'à la 37^e session de l'Assemblée de l'OACI, qui se tiendra en septembre 2010, afin de les tenir au courant de ces activités.

2. SUITE À DONNER PAR LA CONFÉRENCE

2.1 La Conférence est invitée à :

- a) approuver la déclaration présentée en Appendice A ;
- b) approuver les recommandations présentées en Appendice B ;
- c) convenir que la déclaration et les recommandations approuvées par la CAAF, ainsi que les résultats de la réunion HLM-ENV/09 constituent la base de la contribution de l'OACI aux négociations en cours dans le cadre de la CCNUCC.

APPENDICE A

La Conférence sur l'aviation et les carburants de remplacement organisée par l'Organisation de l'aviation civile internationale (OACI), qui s'est tenue à Rio de Janeiro (Brésil) du 16 au 18 novembre 2009 et à laquelle ont assisté les États et l'industrie, a adopté la déclaration et les recommandations suivantes :

DÉCLARATION DE LA CONFÉRENCE SUR L'AVIATION ET LES CARBURANTS DE REMPLACEMENT Rio de Janeiro (Brésil), le 18 novembre 2009

La Conférence,

Notant avec satisfaction la décision du Conseil de l'OACI d'accepter sans réserve le Programme d'action sur l'aviation internationale et les changements climatiques, qui comprend des objectifs ambitieux mondiaux en matière de rendement du carburant, un ensemble de mesures et les moyens de mesurer les progrès réalisés, comme première étape importante dans les travaux des États membres de l'OACI pour combattre les émissions de gaz à effet de serre (GES) produites par l'aviation internationale,

Considérant que la Réunion de haut niveau sur l'aviation internationale et les changements climatiques a recommandé, notamment, que les États et les organisations internationales participent activement à la Conférence sur l'aviation et les carburants de remplacement pour faire part de leurs efforts et de leurs stratégies pour encourager ces travaux, et pour informer la 15^e réunion de la Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (COP15 de la CCNUCC) en décembre 2009,

Notant la disponibilité très limitée de carburants alternatifs qualifiés pour l'aviation,

Reconnaissant que les émissions de CO₂ durant le cycle de vie des carburants alternatifs durables peuvent être inférieures à celles du cycle de vie des carburants classiques,

Reconnaissant que les carburants alternatifs durables peuvent aussi présenter des avantages pour la qualité de l'air à la surface et la qualité de l'air locale,

Notant que l'introduction de carburants d'aviation alternatifs durables aidera à résoudre les problèmes d'environnement, d'économie et de sûreté de l'approvisionnement,

Notant que les carburants alternatifs durables peuvent être produits à partir d'une grande variété de matières premières pouvant être utilisées pour l'aviation mondiale, ce qui permet de penser que plusieurs régions peuvent être candidates pour assurer la production ;

Reconnaissant qu'il existe des technologies de production de carburants de substitution durables qui tiennent compte des besoins mondiaux en matière de sécurité alimentaire, d'énergie et de développement durable,

Reconnaissant que la production de carburants alternatifs durables pourrait favoriser la création de nouvelles possibilités économiques,

Reconnaissant la nécessité d'avoir une définition commune des critères de durabilité à l'échelle mondiale,

Reconnaissant que l'aviation est une industrie hautement technologique qui accueille favorablement le développement et l'introduction de nouvelles technologies,

Reconnaissant que l'industrie a démontré avec succès la faisabilité technologique d'utiliser des mélanges de carburants alternatifs durables dans les essais en vol sans que la sécurité soit compromise,

Constatant les progrès réalisés dans le cadre d'initiatives régionales issues de la coopération entre les principales parties prenantes dans le domaine des carburants d'aviation alternatifs durables,

Applaudissant les activités de la CAAFI (Commercial Aviation Alternative Fuels Initiative), lancée par les États-Unis, et de l'étude SWAFEA (Sustainable Way for Alternative Fuels and Energy in Aviation), lancée par la Commission européenne,

Reconnaissant qu'un carburant produit de manière viable à partir de la canne à sucre est déjà utilisé dans des aéronefs à moteurs à pistons au Brésil,

Notant avec satisfaction le rythme de qualification de nouveaux carburants d'aviation alternatifs, notamment la qualification de carburéacteurs contenant des hydrocarbures synthétiques,

Reconnaissant que le Conseil de l'OACI élaborera d'autres mesures pour aider les États en développement et faciliter l'accès aux ressources financières, les transferts de technologies et le renforcement des capacités grâce notamment à l'application à l'aviation internationale, dans le cadre de la CCNUCC, de mécanismes souples tels que le mécanisme de développement propre (MDP),

Reconnaissant la nécessité urgente d'appliquer des mesures pour faciliter l'accès aux ressources financières, les échanges de technologies et le renforcement des capacités en ce qui concerne spécifiquement les carburants d'aviation alternatifs,

Reconnaissant que la demande de carburants durables dépasse le cadre de l'aviation internationale, mais que les carburants pour les aéronefs ont des spécifications particulières,

Reconnaissant la nécessité d'encourager les parties prenantes de la chaîne d'approvisionnement à veiller à ce que les carburants alternatifs durables soient mis à la disposition de l'aviation,

Reconnaissant qu'avec des incitatifs et un approvisionnement suffisants, l'aviation internationale pourrait réduire sensiblement les émissions de CO₂ en utilisant des carburants alternatifs durables,

Reconnaissant qu'en raison de son petit réseau de points de distribution du carburant et de sa demande prévisible, l'aviation internationale est particulièrement bien placée pour devenir un premier utilisateur mondial de carburants alternatifs durables,

Déclare que :

1. l'OACI et ses États membres approuvent l'utilisation de carburants alternatifs durables, comme moyen important de réduire les émissions de l'aviation ;
2. l'OACI établira un Cadre mondial pour les carburants d'aviation alternatifs afin de communiquer ce que les efforts individuels et communs prévoient d'obtenir des carburants d'aviation alternatifs durables, et le soumettra à l'examen de la 37^e session de l'Assemblée de l'OACI ;
3. les États membres et les parties prenantes travailleront de concert avec l'OACI et d'autres organismes internationaux pertinents pour échanger des informations et les meilleures pratiques et, en particulier, pour arriver à une définition commune des critères de durabilité pour les carburants alternatifs ;
4. les États sont encouragés à établir le cadre nécessaire pour l'introduction graduelle des carburants d'aviation alternatifs durables, afin de garantir que ces carburants seront fournis à l'aviation ;

5. les États sont encouragés à travailler diligemment avec l'industrie pour encourager la recherche, le développement et l'utilisation généralisée de carburants d'aviation alternatifs durables ;
6. les initiatives de financement qui appuient l'étude et le développement de carburants alternatifs durables et d'autres mesures pour réduire les émissions de GES, ainsi que le financement de la recherche et les programmes technologiques visant à améliorer l'efficacité du transport aérien seront maintenus et améliorés ;
7. les États sont encouragés à mettre en place des politiques pour appuyer l'utilisation de carburants interchangeables alternatifs et éviter les effets secondaires indésirables ou négatifs qui pourraient compromettre les avantages environnementaux des carburants alternatifs ;
8. la nécessité de prendre des mesures pour faciliter l'accès aux ressources financières, les échanges de technologies et le renforcement des capacités en ce qui concerne les carburants d'aviation alternatifs est urgente ;
9. l'OACI prendra les mesures nécessaires pour envisager un cadre de financement de projets de développement de l'infrastructure requise par les carburants d'aviation alternatifs et des incitatifs pour surmonter les obstacles initiaux du marché ;
10. l'OACI continue à faciliter les initiatives pour élaborer un cadre d'analyse du cycle de vie pour comparer les émissions relatives de GES des carburéacteurs alternatifs à celles des carburéacteurs classiques ;
11. l'OACI et ses États membres encourageront vivement l'élargissement des pourparlers sur la mise au point de technologies de carburants alternatifs et le soutien de l'utilisation de carburants alternatifs durables, notamment de biocarburants, par l'aviation conformément aux circonstances propres à chaque pays.

APPENDIX B
RECOMMENDATIONS BY CAAF

Appendix B will be distributed in English only during the Conference.

— FIN —